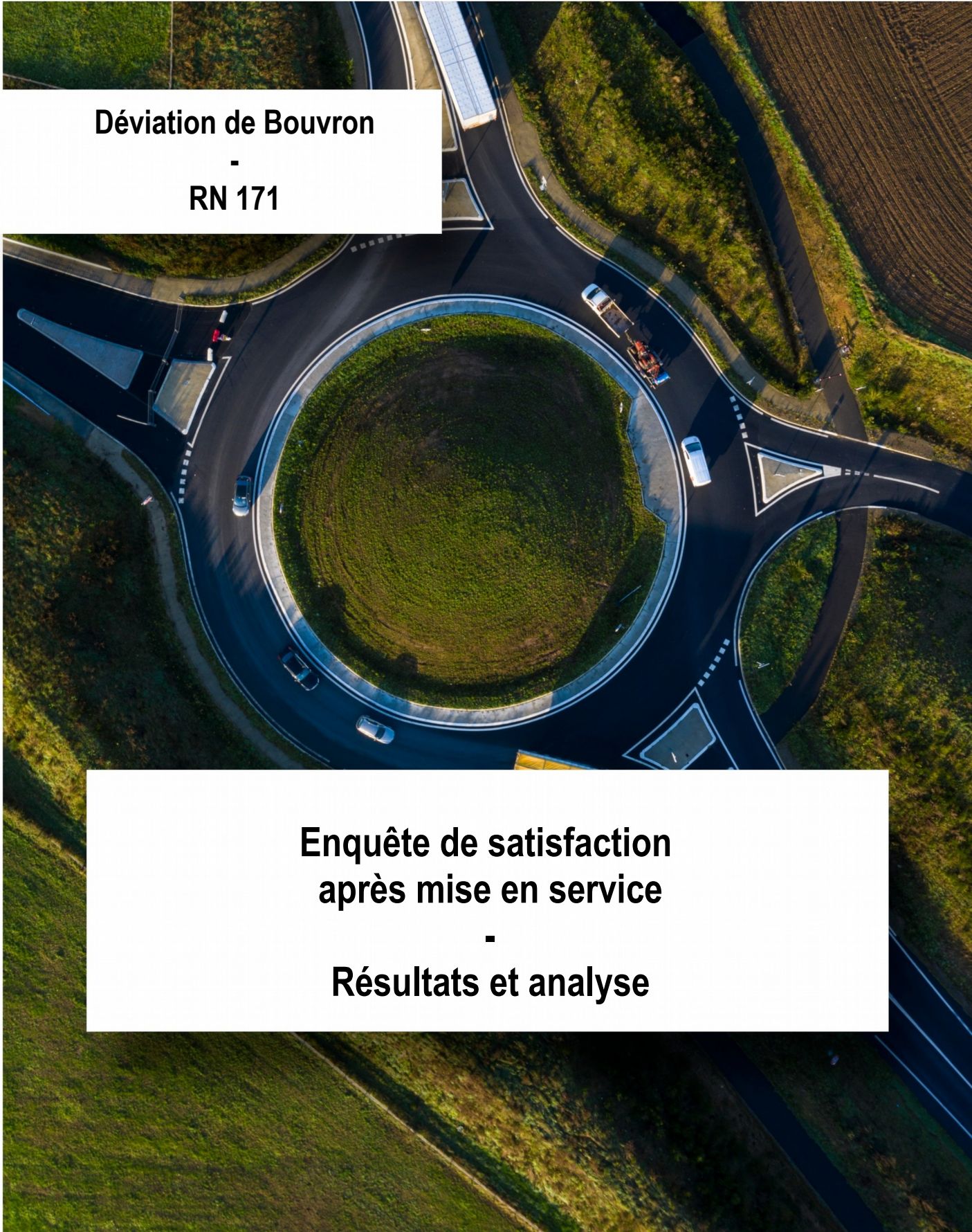




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Déviations de Bouvron  
-  
RN 171**

**Enquête de satisfaction  
après mise en service  
-  
Résultats et analyse**

## I - Introduction

La déviation de Bouvron est longue de 4 km. Le tracé neuf permet de contourner la ville de Bouvron en faisant passer le trafic en rase campagne. Une fois le contournement effectué, la déviation est reliée en chacune de ses extrémités Est et Ouest au tracé initial de la route nationale 171.

L'infrastructure de la déviation est composée d'une route bidirectionnelle et d'un créneau de dépassement à 2x2 voies.

Un certain nombre d'équipements ont été réalisés comme une aire de pesée et de contrôle des poids-lourds, un ouvrage de franchissement du ruisseau de la Farinelais, et 4 bassins d'assainissement.

L'opération a également intégré deux passages inférieurs afin de rétablir la desserte communale en direction des lieux-dit du Châtel et de la Pivolais.

Enfin, 2 merlons acoustiques ont été édifiés au sud du giratoire intermédiaire (RD16) et un écran acoustique de 3 m de haut a été positionné sur le passage inférieur du Châtel.

## II - Objectifs

La déviation poursuit plusieurs objectifs :

- l'amélioration des conditions de confort et de sécurité des usagers sur cet itinéraire supportant un trafic poids-lourds important (de l'ordre de 13 % en 2035, soit 8600 véhicules jours) ;
- l'amélioration significative des conditions de sécurité des usagers et des riverains dans la traversée de l'agglomération de Bouvron ;
- l'amélioration du cadre de vie des habitants du centre-ville de Bouvron en réduisant notamment les nuisances sonores.

## III - La maîtrise d'ouvrage

La déviation de Bouvron a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire (DREAL Pays de la Loire).

Elle est inscrite au volet routier du contrat de plan État – Région 2015-2020, pour un montant total de 15 millions d'euros. Le financement est réalisé à 100 % par l'État.

## IV - Déroulement de l'enquête satisfaction

Suite à la mise en service de la déviation de Bouvron le 6 novembre 2019, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire a lancé une enquête satisfaction du **15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2020**.

La DREAL et la mairie de Bouvron ont communiqué sur leur site internet respectif et sur les réseaux sociaux. Des flyers ont été mis à disposition dans les commerces et les lieux publics.

En complément, plusieurs panneaux signalisation ont été disposés le long de la déviation, afin d'inciter les usagers à participer à cette enquête satisfaction.



## **V - Résultats de l'enquête**

Le présent document a pour objectif de présenter les résultats de cette enquête et répondre aux remarques et suggestions émises par les participants à l'enquête.

Il comprend 2 parties :

- Une description du profil des enquêtés et de leurs usages de la déviation ;
- Une présentation des opinions données sur la déviation et sur les améliorations apportées dans la traversée de Bouvron ainsi que les réponses de DREAL, ainsi qu'une présentation des remarques et suggestions complémentaires émises par les usagers, et les réponses de la DREAL.

### **V.1 - Les profils des enquêtés**

239 personnes ont répondu à l'enquête mais toutes n'ont pas répondu à la totalité des questions posées. Parmi ces personnes, 196 ont laissé des commentaires libres.

Près de la moitié des personnes ayant participé à l'enquête habitent à Bouvron. L'autre moitié sont des usagers habitant dans les communes alentours.

Le principal moyen de locomotion utilisé par les enquêtés est la voiture. Les poids-lourds représentent un peu plus de 5 %, moins que le taux de poids-lourds circulant sur la voie (13%).

Une répartition équilibrée des entrées sur la déviation se fait par les trois points d'échanges au nord par le giratoire de Borsac, par le sud au giratoire du Haut Bezoul, et par l'est au giratoire de la RD16.

Les loisirs représentent les principaux motifs de fréquentation de la déviation, suivi de près par l'activité professionnelle. La scolarité est très peu représentée dans l'échantillon.

La grande majorité des enquêtés a un usage régulier de la déviation : au moins 1 fois par jour (18%), au moins 1 fois par semaine (39%).

### **V.2 - L'opinion sur la déviation**

#### **V.2.1 - Gain sur le temps de parcours**

Environ 80 % des enquêtés déclarent gagner du temps sur leur temps de parcours habituel.

Certains usagers déclarent que la conception de l'aménagement n'est pas optimale et ne permet pas de gagner suffisamment de temps.

Ils mettent en avant :

- La création d'échangeurs dénivelés plutôt que des giratoires

Pour ces usagers, ce type d'infrastructure représente une perte de temps avec les phases de décélération et d'accélération, ce qui réduirait l'intérêt d'emprunter cet itinéraire. Ces mêmes phases de décélération et d'accélération engendreraient des nuisances sonores accompagnées d'un surcoût de consommation de carburant.

Ils auraient préféré que le projet prévoit des échangeurs dénivelés.

- La limitation de vitesse à 110 km/h sur la section à 2x2 voies et 80km/h sur la section bidirectionnelle

Certains usagers déclarent que la vitesse sur la déviation devrait être plus importante, notamment sur la section à 80 km/h et réclament un passage à 90km/h.

À noter que dans la partie sur les nuisances sonores, certains usagers et riverains réclament au contraire une baisse de la limitation de vitesse mettant en évidence des attentes contradictoires entre usagers et riverains.

- Aménager un parking covoiturage au niveau d'un point d'échange

Plusieurs usagers souhaiteraient voir aménagée une aire de covoiturage au niveau d'un point d'échanges, soit celui de la RD 16, soit celui du Haut-Bezoul.

Les usagers déclarent perdre du temps à se garer à Bouvron, sur le parking Horizinc ou sur la sortie du giratoire du Haut-Bezoul en direction du Friche Blanc.

Par ailleurs, sans lien direct avec la déviation, des sondés énoncent globalement leur souhait de voir se créer des infrastructures en 2X2 voies pour gagner du temps sur leur temps de parcours : « *Créer une 2X2 voie sur tout l'axe de la N171, depuis la N165 jusqu'à Nozay (N137) en passant par Savenay, Bouvron, et Blain* », « *Créer une déviation continue en 2X2 voies entre Savenay et Blain* », « *Créer une déviation au niveau de Blain* ».

#### **Réponse du maître d'ouvrage**

La conception du projet a été pensée de façon à éviter les impacts environnementaux dans un secteur en grande partie en zones humides. La réalisation d'échangeurs dénivelés aurait nécessité des emprises projet plus importantes, engendrant des impacts environnementaux plus importants. De plus l'intégration d'échangeurs dénivelés sur une infrastructure essentiellement bidirectionnelle (cas de la RN171 entre Savenay et Nozay) est un facteur accidentogène particulièrement important. Ce caractère dangereux a conduit le ministère en charge des transports à l'interdire sur le réseau routier national.

Depuis le 1er juillet 2018, la vitesse est limitée à 80 km/h au lieu de 90 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central ce qui est le cas sur la partie Nord de la déviation. L'ensemble du réseau routier national respecte cette règle. Le département de Loire-Atlantique applique la même règle sur le réseau départemental.

La réduction de 90 à 80 km/h permet de réduire la distance de freinage de 13 mètres et donc de réduire en cas d'accident le choc et les blessures. Le temps de trajet augmente peu. Pour parcourir 25 kilomètres, il faut en moyenne 2 minutes de plus qu'en conduisant à 90 km/h. Le gain sécuritaire est en revanche significatif.

#### **V.2.2 - Confort**

Les usagers ressentent un confort d'utilisation de la déviation (95 % satisfaits ou très satisfaits).

Un manque d'équipements est constaté. Il est évoqué l'absence d'aire de repos (pour les poids lourds notamment), mais également d'aire de covoiturage comme évoqué plus haut.

#### **Réponse du maître d'ouvrage**

Le Département de Loire-Atlantique est la porte d'entrée pour l'aménagement d'aires de covoiturage. Une réflexion visant à valoriser et sécuriser les pratiques de covoiturage à l'Est de la commune de Bouvron est engagée par le Département en lien avec la Direction Interdépartementale des routes de l'Ouest (gestionnaire du réseau routier national).

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Aires de Repos et de Service, l'État n'a pas retenu d'aménagement spécifique sur la RN171 entre Nozay et Savenay. En effet, cette route bidirectionnelle traverse ou contourne plusieurs bourgs proposant stationnement et/ou offres de service de proximité, privilégiant ainsi le fonctionnement des petits commerces locaux sur cet axe.

#### **V.2.3 - Sécurité**

Plus de 95 % des sondés jugent la sécurité sur la déviation, satisfaisante ou très satisfaisante.

### **V.2.4 - Signalétique**

89 % des usagers juges satisfaisantes ou très satisfaisantes la signalétique.

Des usagers demandent qu'une signalétique soit mise en place pour indiquer la présence de commerces dans le centre-bourg.

2 usagers signalent à la marge une déficience de signalisation

- « Le giratoire (Savenay-> Bouvron) [giratoire du Haut-Bezoul] n'est pas signalé assez tôt ou assez lisiblement. On peut être surpris quand on ne connaît pas »
- « Quand on vient de Savenay, beaucoup de voitures se trompent, elles prennent la direction de Fay-de-Bretagne au lieu de Laval beaucoup de voitures viennent tourner au niveau garage automobile c'est dangereux quand je vois des camions poids lourds qui reculent pour faire demi-tour »

#### **Réponse du maître d'ouvrage**

La signalisation routière répond à un cadre réglementaire (arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié définissant la nomenclature des panneaux réglementaires à planter sur le domaine routier, et instruction interministérielle sur la signalisation routière indiquant le mode d'implantation de ces panneaux).

Afin d'étudier la faisabilité d'une signalisation permettant de signaler des équipements et services locaux, les communes peuvent se rapprocher des gestionnaires de voiries pour réaliser une étude de signalisation d'information locale.

La Direction interdépartementale des routes de l'Ouest / CEI de Savenay est gestionnaire de la RN171, le département de Loire-Atlantique est gestionnaire de la RD16.

Par ailleurs, l'ensemble de la signalétique a été mis en place en conformité avec les réglementations et normes qui permettent d'assurer la sécurité des usagers. C'est effectivement le cas pour la signalétique à l'approche des giratoires du Haut-Bezoul et de la RD16.

### **V.2.5 - Intégration paysagère**

71 % des usagers sont satisfaits (48%) ou très satisfaits (23%) . Il convient de noter qu'au moment de l'enquête de satisfaction, les aménagements paysagers ne sont pas réalisés.

#### **Réponse du maître d'ouvrage :**

Le maître d'ouvrage a prévu un projet d'aménagement paysager afin d'insérer au mieux la déviation dans son environnement et pour compenser les impacts environnementaux de l'aménagement.

Les aménagements paysagers sont en cours de réalisation et sont en grande partie réalisés. Ils prévoient notamment la plantation de 2,7 km de haies bocagères le long de la déviation, et l'engazonnement des talus.

Ces plantations joueront, à terme, le rôle de masque visuel vis-à-vis des habitations des villages alentours et favoriseront l'intégration visuelle de la déviation dans son environnement

### **V.2.6 - Acoustique**

76 % des usagers sont très satisfaits ou satisfaits de l'amélioration apportée au centre-bourg.

De nombreux habitants mettent en évidence la qualité de vie suite à la mise en service de la déviation qui a permis de reporter le trafic de transit sur le nouvel axe.

Certains habitants regrettent néanmoins qu'un certain nombre de poids-lourds continuent de traverser le bourg.

Plusieurs riverains font état de nuisances sonores apportées par la déviation. Ils mettent en cause le manque de protection acoustique, et la vitesse excessive. Les plaintes portent principalement au niveau du lotissement du Génigan à Bouvron, et des villages Launay Bedeau et Grand de Fay situés sur la commune de Fay-de-Bretagne.

Quelques verbatim :

- « *Mur anti bruit pas assez long* »
- « *Je trouve le revêtement de la route assez bruyant Par rapport à d'autres portions de route* »
- « *Vitesse excessive sur la partie en 2\*2 voies* »
- « *Habitant Bouvron (Rte de Fay de Bretagne) la situation est inchangée, voire pire. En effet, de nombreux camions, camping car et voitures empruntent chaque jour la route pour traverser le bourg.* »
- « *Nous attendons des améliorations pour diminuer le bruit et la pollution visuelle au niveau du lotissement des planchettes* »

#### **Réponse du maître d'ouvrage**

La DREAL a procédé à des mesures de vitesse au niveau de l'ouvrage d'art du Châtel. Suite au constat que les vitesses sont régulièrement dépassées, la préfecture de Loire-Atlantique seule compétente en matière de contrôle de vitesse, a donné son accord pour la mise en place d'un radar. L'implantation des radars permanents étant en fonction de l'accidentalité des routes, le radar n'est installé qu'à titre temporaire.

S'agissant des protections acoustiques, l'État est tenu de respecter la réglementation qui cadre strictement la question des protections acoustiques lors de travaux d'infrastructures nouvelles. Les seuils réglementaires imposent notamment d'avoir des niveaux de bruit en façade d'habitation inférieurs à 60 dB pour la période diurne (6h-22h) et inférieurs à 55 dB pour la période nocturne (22h-6h) pour les habitations existantes avant la déclaration d'utilité publique du projet. Les habitations construites postérieurement sont responsables des protections à mettre en œuvre. L'État a réalisé toutes les protections acoustiques prévues par la réglementation. Il n'y aura donc pas de protections supplémentaires.

Une campagne de mesures acoustiques va être réalisée en 2021. Les résultats seront transmis à la mairie de Bouvron et mis sur le site internet de la DREAL. Ces mesures permettront de s'assurer du bon respect des seuils et des obligations réglementaires en termes de limitation des niveaux sonores en façade des habitations.

Par ailleurs, le créneau de dépassement à 2x2 voies, séparées par un terre-plein central est un aménagement conçu pour offrir la possibilité à un usager de dépasser en toute sécurité un usager. La possibilité laissée à l'usager de porter sa vitesse à 110 km/h est une condition indispensable au bon fonctionnement de cet aménagement. L'État n'a donc pas prévu d'abaisser la vitesse sur cette section.

#### **V.2.7 - Qualité de vie dans le bourg**

90 % des sondés considèrent que la déviation a été bénéfique pour la commune de Bouvron et les bouvronnais.

88 % sont satisfaits ou très satisfaits de l'amélioration des conditions de circulation dans le bourg. Ils soulignent une qualité de vie grâce à la diminution des nuisances sonores engendrées par le trafic.

Plusieurs usagers demandent que les feux soit supprimés ou que le temps de feu rouge soit abaissé pour réduire les nuisances sonores liées aux phases de décélération / redémarrage perçues par les habitations alentours.

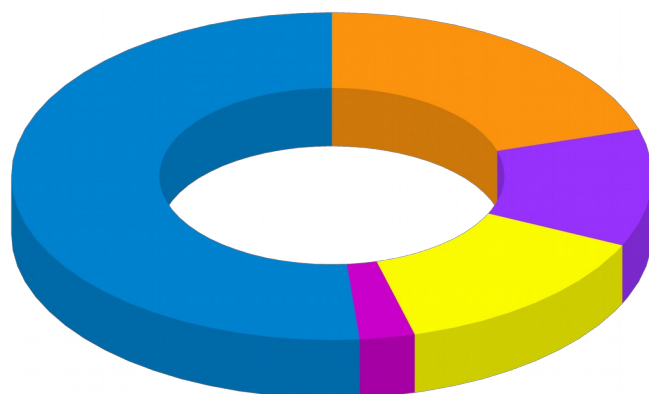
77 % sont satisfaits ou très satisfaits des conditions de sécurité dans le bourg.

### **Réponse du maître d'ouvrage**

**La mise en service de la déviation en novembre 2019 a permis d'extraire une part très significative du trafic de la traversée du bourg de Bouvron. Cette situation nouvelle constitue une opportunité pour un éventuel réaménagement du centre bourg. Il s'agit là d'un projet à compétence communale.**

## VI - ANNEXE : Résultats de l'enquête

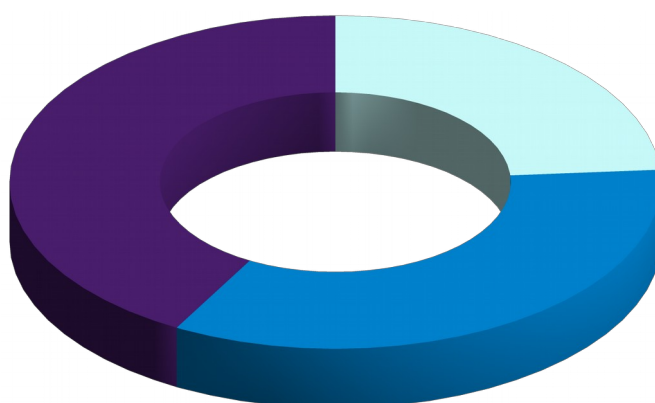
Où habitez-vous ?



- Bouvron
- Campbon ou autres communes à l'Ouest de Bouvron
- Fay de Bretagne ou autres communes à l'Est de Bouvron
- Savenay ou autres communes au Sud de Bouvron
- Blain ou autres communes au Nord de Bouvron

Bouvron	51,39 %
Campbon ou autres communes à l'Ouest de Bouvron	2,78 %
Fay de Bretagne ou autres communes à l'Est de Bouvron	13,89 %
Savenay ou autres communes au Sud de Bouvron	11,57 %
Blain ou autres communes au Nord de Bouvron	20,37 %

A quel niveau rejoignez-vous la RN171 ?

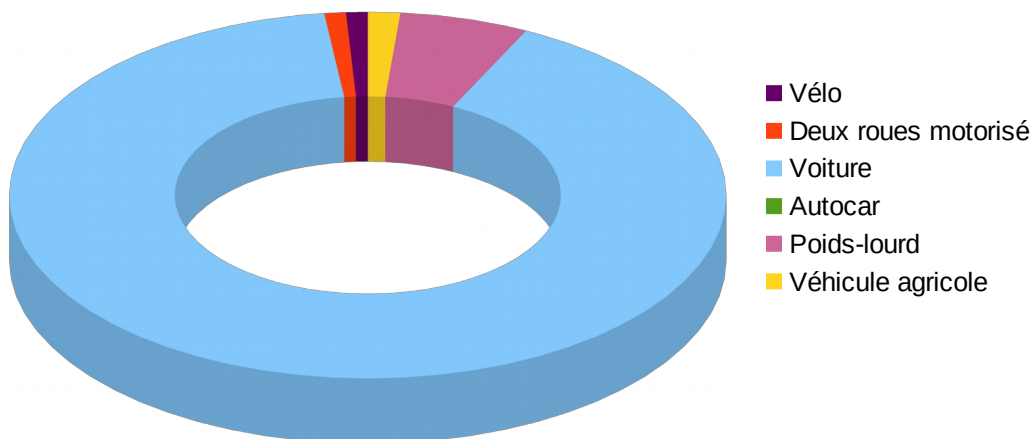


- Au Nord de Bouvron
- Au Sud de Bouvron
- Via la RD 16 (Axe Est-Ouest traversant Bouvron)

Au Nord de Bouvron	41,90 %
Au Sud de Bouvron	34,29 %
Via la RD 16 (Axe Est-Ouest traversant Bouvron)	23,81 %

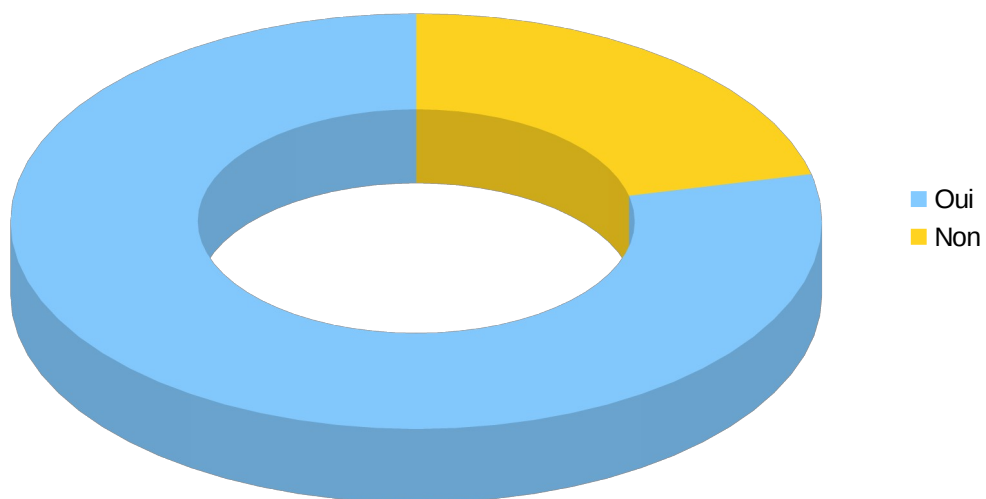


### Quel(s) véhicule(s) utilisez-vous ?



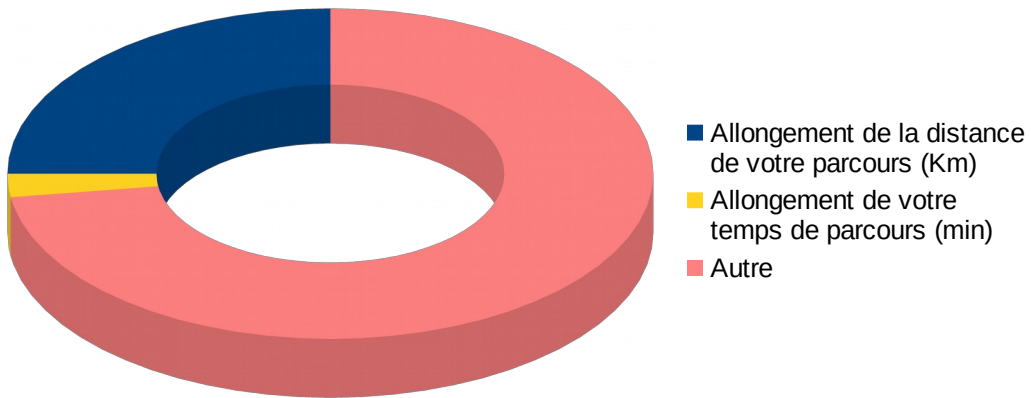
Vélo	0,97 %
Deux roues motorisé	0,97 %
Voiture	90,78 %
Autocar	0,00 %
Poids-lourd	5,83 %
Véhicule agricole	1,46 %

### Empruntez-vous la déviation de Bouvron ?



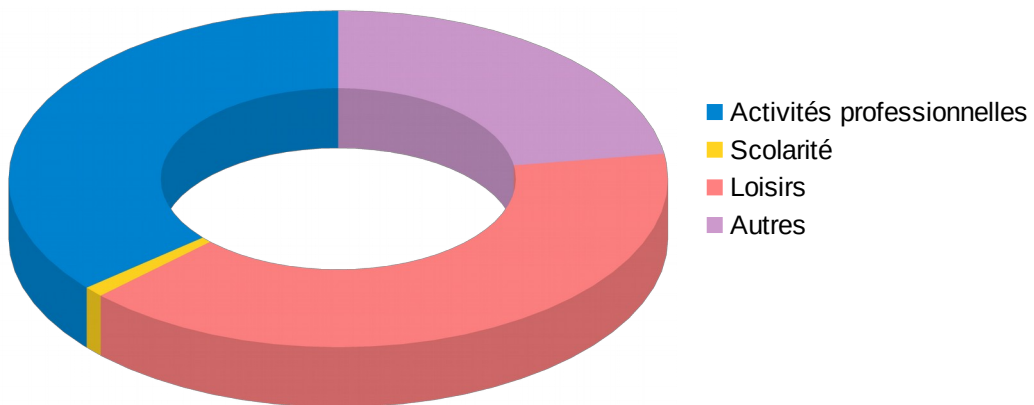
Oui	78,64 %
Non	21,36 %

### Pourquoi ne l'empruntez-vous pas ?



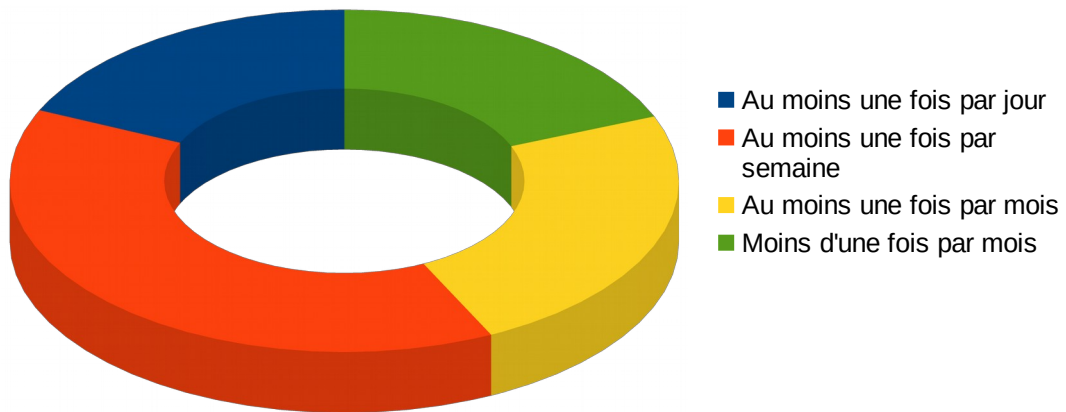
Allongement de la distance de votre parcours (Km)	25,00 %
Allongement de votre temps de parcours (min)	2,27 %
Autre	72,73 %

### Pour quel usage utilisez-vous la déviation ?



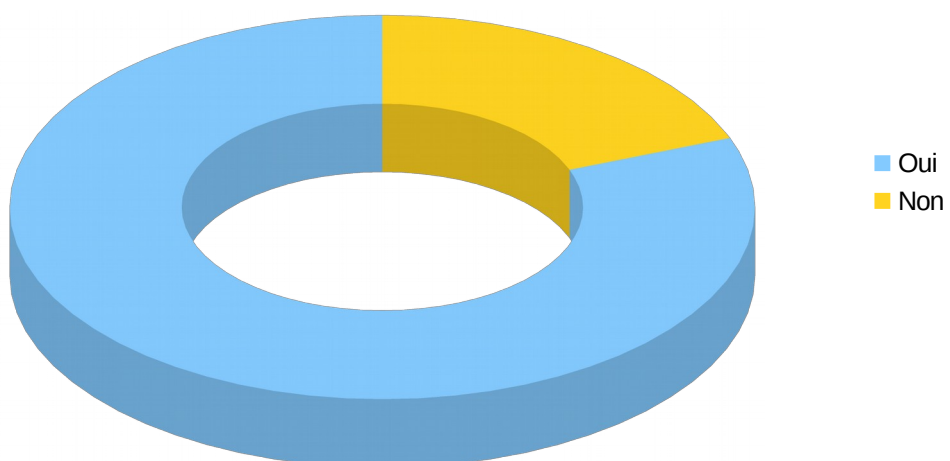
Activités professionnelles	36,18 %
Scolarité	1,01 %
Loisirs	40,20 %
Autres	22,61 %

### Quelle est votre fréquence de passage sur la déviation ?



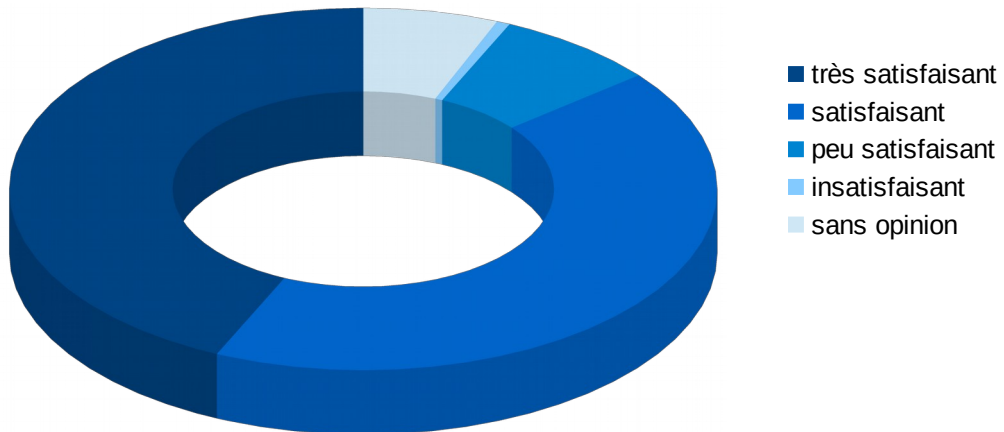
Au moins une fois par jour	18,24 %
Au moins une fois par semaine	38,99 %
Au moins une fois par mois	23,90 %
Moins d'une fois par mois	18,87 %

### L'utilisation de la déviation vous fait-elle gagner du temps sur votre trajet habituel ?



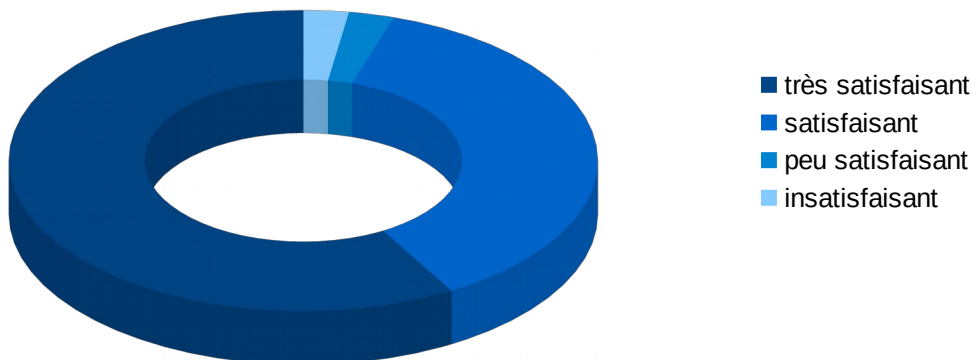
Oui	80,86 %
Non	19,14 %

Comment jugez-vous la déviation d'un point de vue...  
du gain de temps de parcours ?



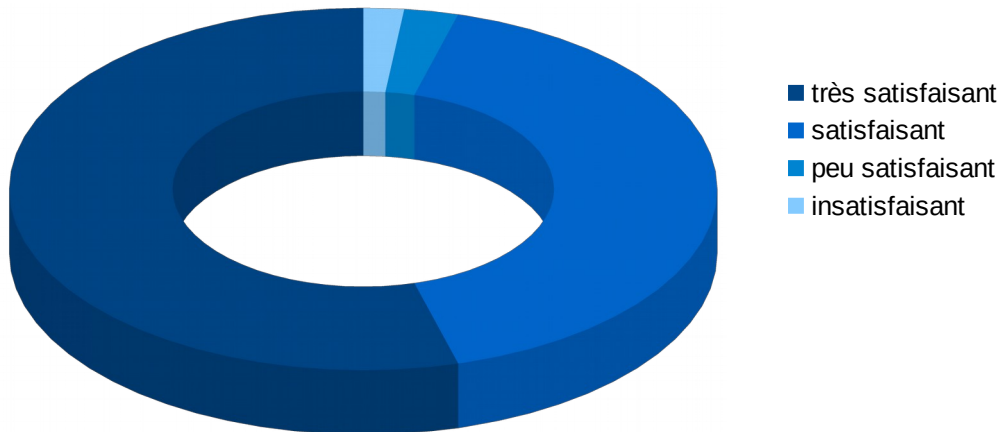
très satisfaisant	43,21 %
satisfaisant	42,59 %
peu satisfaisant	7,41 %
insatisfaisant	0,62 %
sans opinion	6,17 %

Comment jugez-vous la déviation d'un point de vue...  
du confort d'utilisation ?



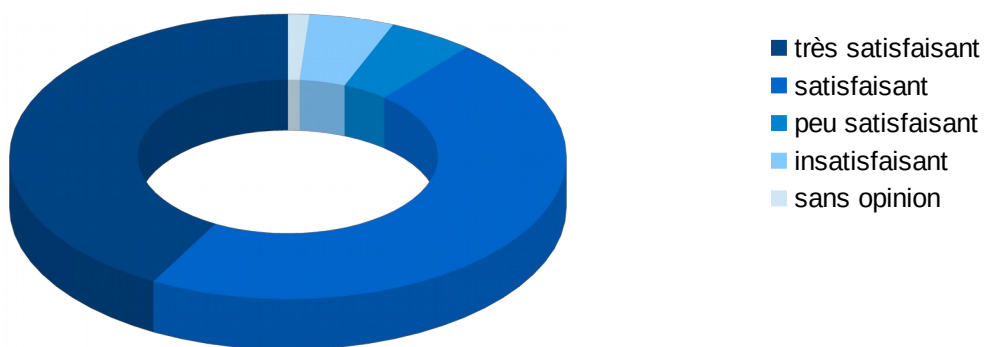
très satisfaisant	58,39 %
satisfaisant	36,65 %
peu satisfaisant	2,48 %
insatisfaisant	2,48 %

Comment jugez-vous la déviation d'un point de vue...  
de la sécurité routière ?



très satisfaisant	54,32 %
satisfaisant	41,36 %
peu satisfaisant	2,47 %
insatisfaisant	1,85 %

Comment jugez-vous la déviation d'un point de vue...  
de la signalétique ?

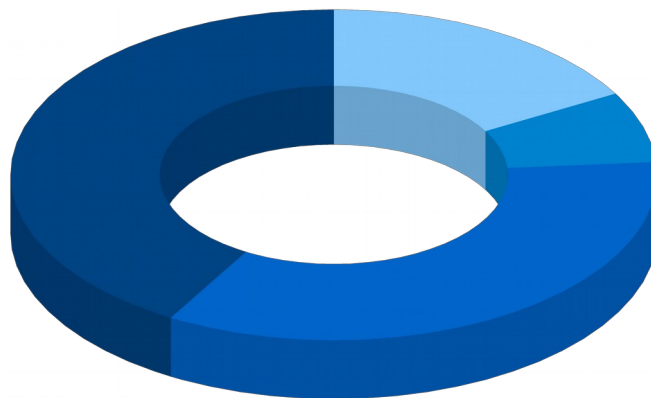


très satisfaisant	41,98 %
satisfaisant	46,91 %
peu satisfaisant	4,94 %
insatisfaisant	4,94 %
sans opinion	1,23 %



Comment jugez-vous l'amélioration apportée par le projet dans la traversée de Bouvron, d'un point de vue ...

de l'environnement sonore ?



■ très satisfaisante  
■ satisfaisante  
■ peu satisfaisante  
■ insatisfaisante

très satisfaisante	41,58 %
satisfaisante	34,65 %
peu satisfaisante	6,93 %
insatisfaisante	16,83 %
sans opinion	1,98 %

Comment jugez-vous l'amélioration apportée par le projet dans la traversée de Bouvron, d'un point de vue ...

de la baisse du trafic poids lourds ?

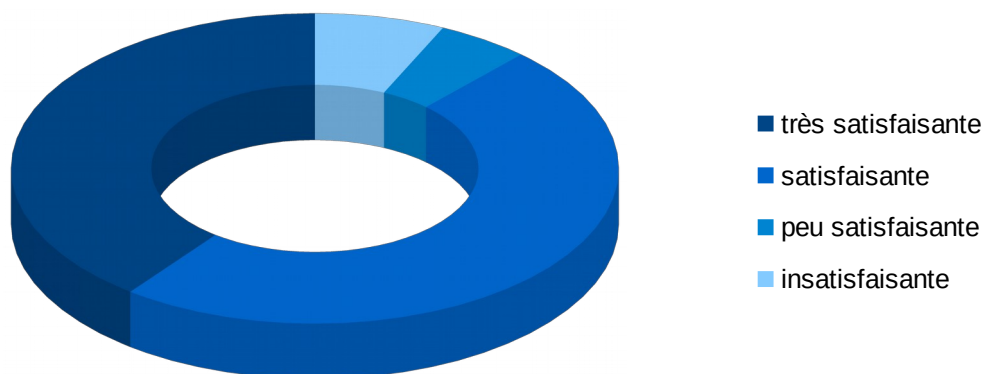


■ très satisfaisante  
■ satisfaisante  
■ peu satisfaisante  
■ insatisfaisante

très satisfaisante	41,58 %
satisfaisante	34,65 %
peu satisfaisante	6,93 %
insatisfaisante	16,83 %

Comment jugez-vous l'amélioration apportée par le projet dans la traversée de Bouvron, d'un point de vue ...

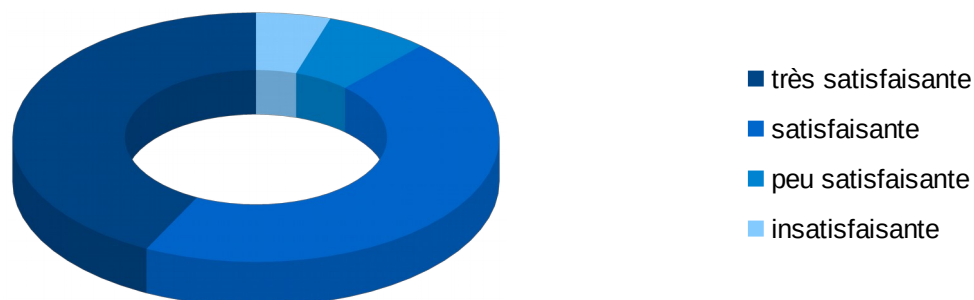
de la baisse du trafic voitures ?



très satisfaisante	39,60 %
satisfaisante	48,51 %
peu satisfaisante	4,95 %
insatisfaisante	6,93 %

Comment jugez-vous l'amélioration apportée par le projet dans la traversée de Bouvron, d'un point de vue ...

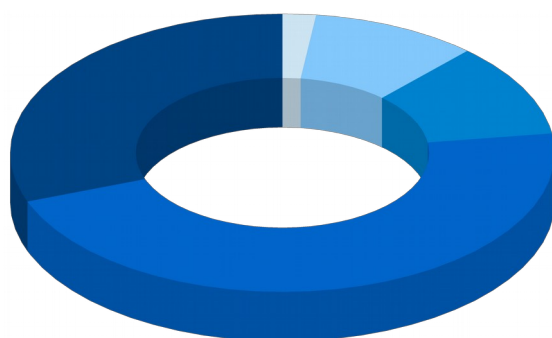
des conditions de circulation ?



très satisfaisante	42,57 %
satisfaisante	45,54 %
peu satisfaisante	6,93 %
insatisfaisante	4,95 %

Comment jugez-vous l'amélioration apportée par le projet dans la traversée de Bouvron, d'un point de vue ...

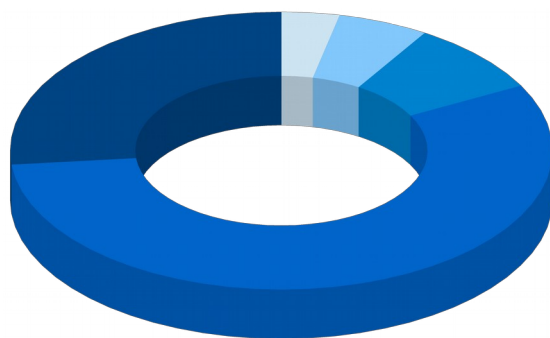
de la sécurité ?



- très satisfaisante
- satisfaisante
- peu satisfaisante
- insatisfaisante
- sans opinion

très satisfaisante	30,69 %
satisfaisante	46,53 %
peu satisfaisante	10,89 %
insatisfaisante	9,90 %
sans opinion	1,98 %

Etes-vous satisfait de l'intégration de la déviation dans son ensemble ?



- très satisfaisante
- satisfaisante
- peu satisfaisante
- insatisfaisante
- sans opinion

très satisfaisante	54	22,78%
satisfaisante	114	48,10%
peu satisfaisante	17	7,17%
insatisfaisante	11	4,64%
sans opinion	7	2,95%